



COMMUNE
ROQUEFORT-LA-BÉDOULE

ADAPTONS-NOUS ENCORE + À NOS SPÉCIFICITÉS

UN PLUi + PROCHE DE NOS TERRITOIRES

Notre défi

Appliquer un seul et unique règlement du PLUi pour les 18 communes du Territoire, tout en permettant à des projets spécifiques de se réaliser dans nos communes.



Grâce aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles !

Les OAP sectorielles sont facultatives. Elles complètent le règlement du PLUi, là où des projets particuliers doivent voir le jour. Sur un secteur précis, elles définissent les grandes lignes des projets futurs et garantissent leur intégration durable dans l'environnement urbain, paysager et naturel.

+ D'ORIENTATIONS POUR BIEN AMÉNAGER

Chaque OAP sectorielle définit des objectifs en matière d'aménagement, d'habitat, de transports-déplacements, de développement économique ou d'équipements d'un secteur à urbaniser.

- L'OAP sectorielle « d'intention » définit les grands principes du projet et les modalités de son intégration dans le contexte environnant.
- L'OAP sectorielle de « composition » précise plus finement les caractéristiques du projet : formes urbaines, implantations...

+ DE PROJETS SUR MA COMMUNE

Parmi la cinquantaine d'OAP sectorielles du Territoire Marseille Provence, une concerne directement ma commune :

L'OAP des Fourniers

- Extension de la zone d'activités artisanales et création d'une petite offre de logements ;
- Confortement de la vocation touristique du site avec la réhabilitation de l'ancienne cimenterie et le renforcement de l'offre d'hébergements ;
- Développement des espaces publics et des itinéraires pour piétons et cycles ;
- Prise en compte de l'environnement, des paysages et du patrimoine dans les aménagements.



DOCUMENT
PROVISOIRE

Orientations d'aménagement et de programmation par vocations

- Habitat
- Mixte (habitat, services, commerces)
- Économie (bureaux, artisanats, entrepôts)
- Tourisme
- Valorisation des espaces naturels et agricoles

